

Vendredi 02 septembre 2011

- **Inauguration du Grand Parquet de Fontainebleau**

**Discours de F LUCAS, Président du CREIF et représentant S
LECOMTE, Président de la FFE**

**Monsieur le président de la Communauté de Commune de
Fontainebleau Avon Frédéric Valletoux**

Mesdames, Messieurs les élus, Monsieur le Préfet

Mesdames, Messieurs, Chers amis

C'est au titre de représentant de Serge Lecomte, Président de la FFE et en tant que Président du Comité Régional d'Equitation d'Ile de France que je m'exprime.

L'implantation exceptionnelle du Grand Parquet de Fontainebleau à proximité de Paris en bordure de la forêt et du terrain militaire des sports équestres en fait un site œcuménique puisqu'il regroupe tous les partenaires institutionnels du cheval que sont :

- Le Sport
- L'Agriculture
- L'Armée

Cette complémentarité harmonieuse confirme son efficacité par les résultats glorieux de nos 2 cavaliers militaires le Maréchal des

Logis Donatien CHAULY et le Capitaine Stanislas DE ZUCHOVITCH au Championnat d'Europe de concours complet à Luhmulhen le weekend dernier.

Constituant avec Nicolas Touzaint, notre équipe de France, ils gagnent la médaille d'argent par équipe et honorent ainsi l'Armée, l'équitation française et Fontainebleau.

Grâce à eux, la France est, in extremis, qualifié pour les J.O de Londres.

Le Grand Parquet de Fontainebleau, mondialement connu est une référence sportive, appréciée par les cavaliers, les éleveurs et les entraîneurs, il est un lieu alliant Sport de haut niveau et événements populaires. C'est le Rendez-vous annuel tant attendu de tous nos éleveurs Français durant cette grande semaine de l'élevage que nous vivons aujourd'hui.

Le Championnat d'Europe de Fontainebleau en septembre 2009, organisé par le CREIF, en est aussi un exemple avec ses 60 000spectateurs dont 40 000 le jour du CROSS.

L'économie locale en bénéficie largement.

On comprend ainsi la nécessité de la modernisation et de la mise aux normes du grand parquet sachant que les derniers travaux dataient de 1960...

Alain DASSONVILLE, Président du Comité d'Engagement du FONDS EPERON est l'initiateur du financement de cet ensemble avec les partenaires : Conseil Régional, Conseil Général et les Ministères des Sports et de l'Agriculture, qu'il en soit ici félicité, et remercié.

Le CREIF a également donné sa quote-part en apportant 500 000€ pour l'aménagement des pistes et obstacles sur l'ensemble du parcours de Cross du Championnat d'Europe de concours complet.

Ainsi doté d'une infrastructure moderne, le Grand Parquet avec sa périphérie immédiate, peut prétendre à l'organisation des 8 épreuves constituant les Jeux Equestres Mondiaux.

LA FFE souhaite impulser étroitement ce genre de projet.

Cependant, si vous permettez ; un seul bémol.

Le parking implanté au Mont Morillon est excentré alors qu'à 20 m de l'entrée principale, la parcelle de terrain dite « Le Champ Minette » est un espace qui conviendrait mieux que d'utiliser ponctuellement les pistes des terrains de la Salamandre dont la vocation est d'être préservée pour les chevaux.

Ainsi, le Champ Minette, ancien terrain de manœuvre de l'école d'artillerie hippomobile, est dit-on, également le cimetière des véhicules militaires et de l'électroménager de l'Armée américaine à l'occasion de son départ de France voulu par le Général De Gaulle vers 1960.

Aussi, le champ Minette est classé NATURA 2000 en raison de la présence de l'anémone pulsative que l'on trouve cependant sur 80% du territoire français.

Les responsables des organismes concernés, nous en sommes persuadés, comprendrons cette demande au bénéfice du sport et de l'économie qu'il génère, sans pour autant détériorer la nature.

L'utilisation du Grand Parquet et du terrain militaire de la Salamandre est largement ouverte aux 700 centres hippiques de la région parisienne.

Ils permettent d'organiser la formation professionnelle de l'entraînement de cavaliers et chevaux de tous niveaux.

Le CREIF et le Comité Départemental de Seine et Marne pour les Jeux de Seine et Marne l'investissent pour ses finales départementales et régionales, regroupant ainsi plusieurs milliers de participants.

La fédération y organise chaque année le Championnat de France de saut d'obstacles.

Toutes ces activités confortent la FFE à la 3^{ème} place des Fédérations nationales regroupant 700 000 licenciés répartis dans ses 22 régions.

Avec plus de 100 000 licenciés en Ile de France, on comprend l'intervention financière des collectivités locales, des Conseils généraux et du Conseil Régional Ile de France, elle se justifie d'autant que les enquêtes SOFRES concluent à ce que 14 millions de français souhaitent monter à cheval et 52% des familles ont émis le vœu de pratiquer l'équitation pendant les vacances.

Cette vision peut paraître idyllique.

Cependant, se dessinent à l'horizon 2 gros nuages noirs :

- Le premier concerne la sauvegarde des installations équestres dans les milieux urbains et sub urbains
- L'autre concerne la TVA

Les installations équestres, historiquement propriétés privées, puisque il y a 50 ans, les sports équestres n'étaient pas perçus comme porteurs de valeurs sportives, humaines et écologiques. L'équitation à été cataloguée « sport de riche », « sport de snob ».

Depuis, les choses ont bien changé.

Mais la transformation des centres équestres au profit des promotions immobilières est une malheureuse réalité.

Plus particulièrement en Ile de France où pour 1 million d'habitants, il n'y a que 50 centres équestres alors que la moyenne nationale est le double soit 100 centres équestres pour 1 million d'habitants.

A Paris, pour 2 millions 300 000 habitants, il n'y a que 6 centres équestres !

Les clubs hippiques, lieux de vie, développent l'éducation à la connaissance du monde animal, de la ruralité et de l'écologie intelligente. L'économie rurale profite largement de cette activité ainsi que les nombreux métiers annexes.

Si nous voulons sauvegarder ces fermes équestres en milieu urbain, il conviendrait que les élus prennent les dispositions correspondantes.

Concernant la TVA, la Communauté Européenne après avoir condamné plusieurs pays sur les taux réduits de TVA réservés aux transactions de chevaux élargit son appréciation à l'ensemble des prestations relatives au cheval y compris l'activité équestre.

L'argument avancé « le cheval n'est pas majoritairement inscrit dans la chaîne alimentaire » et par voie de conséquence son appartenance au monde rural est contestée, ceci, contrairement à notre code rural français.

Si la France venait à être condamnée, la TVA sur les pensions et l'enseignement passerait de 5.5 à 19.6%.

Cette augmentation de 14.1% conduirait les centres équestres à la faillite puisque le revenu fiscal moyen annuel des centres équestres est de 11% de leur chiffre d'affaire soit 14 500€ par an.

Ce qui correspond au chiffre moyen des exploitations agricoles françaises.

Je vous laisse imaginer le désastre sachant qu'il serait difficile de transférer cette taxe sur les 2 millions d'utilisateurs de chevaux : d'élevage, de courses, de sport et de loisirs, d'autant que ce sont eux qui ont financés le fonctionnement et les investissements des centres équestres sans les aides des collectivités.

La FFE, avec le gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Sénat travaillent à trouver une solution.

Veuillez excuser ce détour mais l'assistance que vous représentez, se fera, nous en sommes sûrs, l'interprète de nos préoccupations autour du cheval et de l'équitation ; et que ceci, ne nous empêche pas aujourd'hui de fêter le Grand Parquet ainsi rénové.

Merci encore à Frédéric Valletoux d'avoir orchestré cette remarquable organisation.